

La butte de Test-Milon



Une randonnée proposée par POULIN Gérard

Randonnée balisée N°59.

Parcours depuis Lain autour de Test-Milon avec passage sur la voie romaine.



Randonnée n°87747

Durée :	3h00	Difficulté :	Moyenne
Distance :	9,25 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	126 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	118 m	Région :	Puisaye
Point haut :	310 m	Commune :	Lain (89560)
Point bas :	240 m		

Description

Parking sur la Place de l'Église.

(D) Dos à l'entrée de l'église, prendre la rue principale à gauche qui longe la place, ensuite virer à gauche dans la première rue direction Taingy (Rue de la Forterre). Parcourir environ 300m et dépasser une cour de ferme sur la droite.

(1) Au croisement, tourner à droite (plein Sud) dans une petite rue qui se termine rapidement en chemin. Tourner à gauche sur le chemin qui descend tout de suite après le dernier bâtiment de ferme (à votre droite, la station de lagunage). Poursuivre jusqu'à la rencontre avec une petite route à prendre sur la gauche sur 350m environ.

(2) Quitter cette route pour s'engager sur le chemin empierré et monter jusqu'au hangar. Face à lui, tourner à droite, longer le bosquet (Buisson Berdon) par la droite.

(3) Vous allez emprunter une partie de l'ancienne voie romaine sur 2,5km. Le chemin est très bien défini. A l'angle du bosquet, prendre le chemin qui part à gauche (Est). Au premier croisement avec la route, virer à gauche, ensuite à une fourche, obliquer sur la droite. Couper une route perpendiculaire (Route de Vassy). Après cette montée régulière, vous allez souffler un peu dans la descente qui s'annonce pas très longue car il faudra obliquer sur la gauche dans le bas de la vallée.

(4) Quitter cette ancienne voie romaine pour un chemin enherbé bien tracé sur la gauche (Ouest). Laisser le premier chemin de gauche et choisir le second à gauche qui remonte et aboutit sur une route.

(5) Descendre cette route sur la droite et emprunter le premier chemin sur la gauche. Au prochain chemin, virer à droite, au suivant, à gauche puis à droite au suivant. Arrivé à la première maison, s'engager sur la voie de droite.

(6) Au carrefour avec la route principale, se diriger à droite avec le cimetière et la colonne en vue. Parcourir 100m et se diriger à gauche sur le chemin empierré, oublier le chemin qui descend sur la droite et rejoindre la rue du village en obliquant légèrement sur la gauche. Arrivé à la rue, descendre sur la gauche, passer devant la mairie et arriver face au portail principal de l'église avec ses deux tilleuls de Sully.

Informations pratiques

"Lain" en latin signifie landes, plaines, plateau. Vous comprendrez très vite que l'ombre est très peu présente sur cette randonnée et que les points de vue sont nombreux.

Beaucoup de montées-descentes, alors penser à la boisson, aux lunettes et au chapeau.

Cette randonnée est proposée par l'[Office de Tourisme de Puisaye-Forterre](#).

Le balisage est assuré par l'association À chacun son chemin en Puisaye-Forterre suivant la charte graphique de la Communauté de

Communes de Puisaye-Forterre dans le sens de la description et porte le N°59.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

En cas de soucis, merci de remplir [ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

A proximité

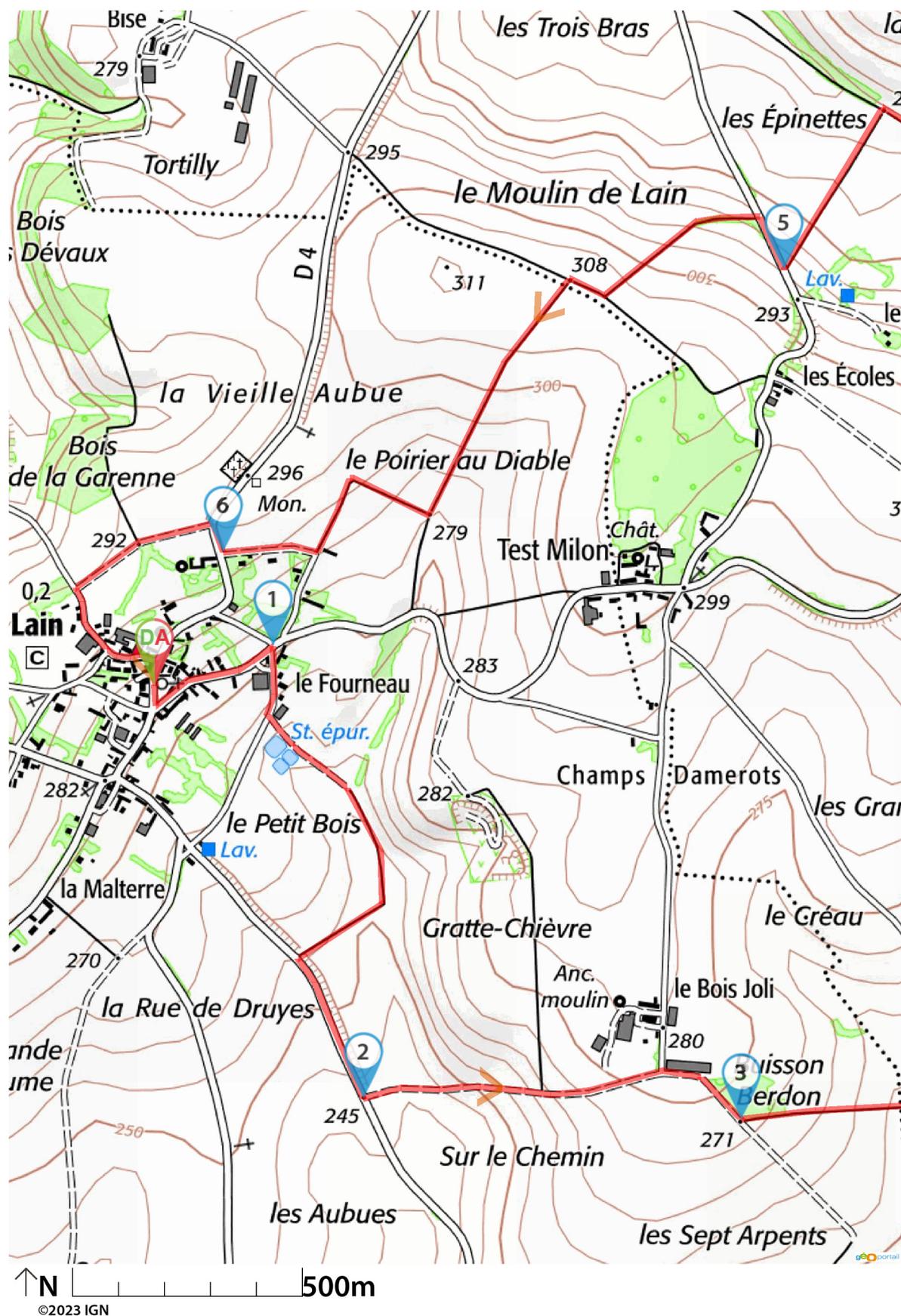
Les tilleuls de Sully (plantés en 1600), les croix et calvaires sur la commune.

Autre visite, celle du manoir à la sortie Nord du village qui abrite un centre international de poterie et un pigeonnier de 1500 cases

<http://www.euroceramique.com/>

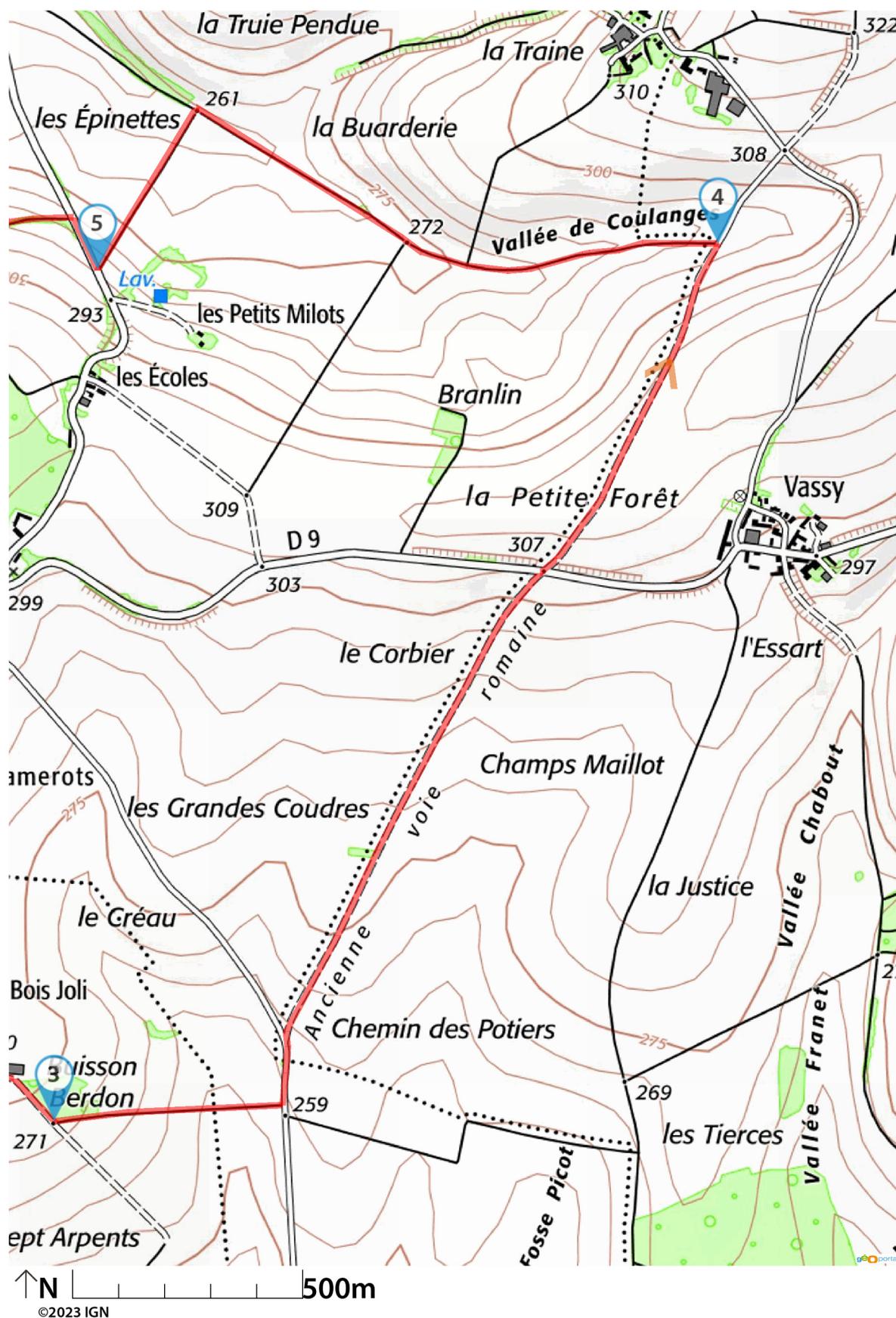
Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-butte-de-test-milon/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

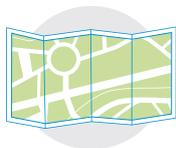
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



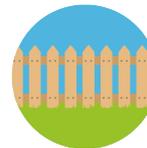
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.